



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
→ TPSGC

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St.\11, rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Technology-Enabled Business Transformation Team  
7→XY/Transformation des activités sur la technologie /  
7→ XY

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> DPM Service Delivery - PSAB Services de transformation et de prestation numérique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> B9220-220011/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> B9220-220011	<b>Date</b> 2021-08-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XY-001-39834	
<b>File No. - N° de dossier</b> 001xy.B9220-220011	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-09-23</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cardinal, France	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 001xy
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 218-9269 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Cette modification est émise afin de publier des questions et réponses et d'apporter certaines modifications à la Demande de soumissions.**

**1. Questions et réponses**

**Question 1**

Le gouvernement du Canada établit régulièrement des véhicules de service pluriannuels pour l'acquisition de services dans le cadre d'initiatives de modernisation majeures - et il existe des précédents sur la façon dont les conflits potentiels futurs sont gérés dans le cadre de ces initiatives (p. ex. rendre les documents disponibles, examiner les travaux sur une base d'AT par AT, attribuer des contrats multiples). Il existe un certain nombre de marchés importants récents où ces conflits ont été gérés par l'État afin de garantir une concurrence et une qualité suffisantes de la part de la communauté des fournisseurs.

Compte tenu de l'importance de la barre et des exigences de cette demande de proposition (DP), l'État peut-il confirmer que :

- Il y a un travail important qui n'implique pas de futures activités d'approvisionnement. L'intention de l'État, en attribuant jusqu'à deux contrats, permet à l'IRCC d'orienter le travail de manière à atténuer tout risque de conflit perçu ou réel (par exemple, un soumissionnaire signalerait un conflit potentiel et l'IRCC engagerait l'autre fournisseur sous contrat) ; et
- Comme dans le cas d'autres achats importants entrepris par le gouvernement du Canada, l'IRCC travaillera avec les fournisseurs dans le cadre de ce contrat pour gérer activement les conflits perçus ou réels, y compris l'examen des travaux sur une base d'AT par l'IRCC avant qu'ils ne soient émis.

**Réponse 1**

Étant donné que le Canada n'est pas en mesure de connaître les besoins futurs ou de prévoir les intérêts futurs des soumissionnaires, il ne peut pas le confirmer :

- Qu'il y a des travaux importants qui ne concernent pas des activités d'approvisionnement futures ; et
- que, comme pour les autres achats importants entrepris par le gouvernement du Canada, l'IRCC travaillera avec les fournisseurs dans le cadre de ce contrat pour gérer activement les conflits perçus ou réels, y compris l'examen des travaux sur une base d'AT par l'IRCC avant qu'ils ne soient émis.

L'évaluation de tout conflit d'intérêt potentiel ou apparent se fera au cas par cas, conformément à la clause 7.2 Conflit d'intérêt - Autres travaux - Avantage indu, de la DDS.

**Question 2**

À la page 128, Programmeur/développeur de logiciels, C4, le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède une expérience combinée de l'élaboration de plans schématiques pour définir des solutions à des problèmes commerciaux, scientifiques ou techniques au moyen de systèmes informatiques de taille et de complexité importantes. La définition d'un projet de taille et de complexité importantes (page 84) mentionne les organismes d'État dans la liste des organisations acceptables. L'IRCC pourrait-elle confirmer que cela signifie que sa liste inclut à la fois les sociétés d'État et les organismes de service spécial, parmi les autres types d'organisations énumérées ?

## Réponse 2

Le Canada confirme que les sociétés d'État et les organismes de service spéciaux sont considérés comme acceptables pour le critère Programmeur/développeur de logiciels, C4.

La définition de " taille et de complexité considérables " sera modifiée pour refléter ce changement.

## Question 3

À la page 76, O2, ressources additionnelles, Expert-conseil en restructuration des activités, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme universitaire d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en administration des affaires ou en ingénierie des processus d'affaires. Ce critère éducatif limite le bassin de candidats qui seront en mesure de remplir ce rôle au moment de l'étape de l'AT pour la livraison. L'État envisagera-t-il de changer ce critère en un critère coté et d'ajouter un diplôme universitaire dans d'autres disciplines telles que les télécommunications, le commerce, l'ingénierie ou un baccalauréat ès sciences en gestion des processus d'affaires ? Si l'État insiste pour conserver le diplôme universitaire comme critère obligatoire, pourriez-vous envisager d'accepter une ressource qui a dix (10) ans d'expérience au lieu d'un diplôme universitaire ?

## Réponse 3

Le Canada confirme l'ajout des diplômes suivants :

- Télécommunications
- Commerce
- Ingénierie
- Baccalauréat ès sciences en gestion des processus d'affaires

Le Canada ne tiendra pas compte des années d'expérience acceptées au lieu d'un diplôme universitaire

## Question 4

À la page 76, C1, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications suivantes : Gestion des processus opérationnels, Amélioration des processus opérationnels, Conception des processus opérationnels pour la gestion stratégique. L'État pourrait-il envisager d'ajouter les éléments suivants à la liste des certifications acceptables ?

- Certification en analyse des processus d'affaires
- Certification en excellence des processus d'affaires
- Certification en automatisation des processus d'affaires
- Associé certifié en processus d'affaires (CBPA)
- Professionnel certifié des processus d'affaires (CBPP)
- Leader certifié en processus d'affaires (CBPL)
- Associé certifié en amélioration de la qualité (CQIA)

- Certified Manager of Quality/Organizational Excellence (CMQ/OE) (gestionnaire certifié de la qualité et de l'excellence organisationnelle)
- Ingénieur qualité certifié (CQE)
- Ceinture verte Six Sigma certifiée (CSSGB)
- Ceinture noire Six Sigma certifiée (CSSBB)

#### **Réponse 4**

Le Canada accepte les certifications additionnelles suivantes pour la catégorie Expert-conseil en restructuration des activités – Niveau 3 :

- Certified Six Sigma Black Belt (CSSBB)
- Professionnel certifié des processus d'affaires (CBPP)

L'appendice C de l'annexe A, Critères d'évaluation des ressources additionnelles, critère C1 pour la catégorie Expert-conseil en restructuration des activités – Niveau 3, sera modifiée en conséquence.

#### **Question 5**

À la page 77, O2, ressources supplémentaires, Architecte d'entreprise N2, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme universitaire d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en administration des affaires ou en ingénierie des processus d'affaires. Les emplois d'architecte d'entreprise exigent généralement un diplôme de premier cycle en informatique ou dans un domaine connexe et de cinq à dix ans d'expérience en TI avant de pouvoir assumer ce rôle. Ainsi, ce critère éducatif limite le bassin de candidats qui seront en mesure de remplir ce rôle au moment de l'étape de l'AT pour la livraison. L'État envisage-t-il de changer ce critère en un critère coté et d'ajouter un diplôme universitaire dans d'autres disciplines telles que l'informatique, les télécommunications, le commerce, l'ingénierie, l'architecture d'entreprise, l'architecture de données, l'architecture de réseau, l'architecture d'application ou l'architecture de sécurité ? Si l'État insiste pour conserver le diplôme universitaire comme critère obligatoire, pourriez-vous envisager d'accepter une ressource qui a dix (10) ans d'expérience au lieu d'un diplôme universitaire ?

#### **Réponse 5**

Le Canada confirme l'ajout des diplômes suivants :

- Informatique,
- Télécommunications
- Commerce
- Ingénierie
- Architecture d'affaires
- Architecture des données
- Architecture de réseau

- Architecture des applications
- Architecture de sécurité

Le Canada n'accepte pas les années d'expérience en lieu et place d'un diplôme universitaire.

### Question 6

À la page 129, C6, Spécialiste de la conception de la sécurité des TI - Niveau 3, le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications suivantes en matière de sécurité des TI : a) la certification Certified Information Systems Security Professional (CISSP) de l'ISC2 ; ou b) la certification Certified Information Systems Manager (CISM) de l'Information Systems Audit and Control Association (ISACA). L'État pourrait-il envisager d'ajouter les certifications suivantes à la liste des certifications acceptables en matière de sécurité des TI ?

- Certification en assurance de l'information globale (GIAC)
- Certification de pirate éthique certifié (CEH)
- *Certification Global Information Assurance (GIAC) Web Application Penetration Tester (GWAPT)*
- *Certification Offensive Security Certified Professional (OSCP)*
- Expert certifié en sécurité offensive (OSCE)
- *GIAC Certified Penetration Tester (GPEN)*
- La certification GIAC Certified Incident Handler (GCIH)
- La certification GIAC Security Essentials (GSEC)
- Certification d'auditeur de systèmes d'information ISACA (CISA)
- HISP (Holistic Information Security Practitioner)
- *CCISO (Chief Information Security Officer)*
- *CRISC (Certified in Risk and Information Systems Control)*
- Fondations COBIT
- Auditeur principal ISO/IEC 27001
- *TCNA (Tenable Certified Nessus Auditor)*
- *PCI QSA (Qualified Security Assessor)*
- NERC CIP (protection des infrastructures critiques)
- CGRC-IT (Certification en gouvernance, gestion des risques et conformité des TI)

## Réponse 6

Le Canada confirme que la ou les certifications proposées doivent être valides et pertinentes pour la catégorie spécifique de consultants. Il incombe à l'entrepreneur de démontrer la pertinence de la ou des certifications professionnelles pour le travail proposé.

Les points seront modifiés au critère C6, Spécialiste de la conception de la sécurité des TI - niveau 3, afin d'inclure les certifications pertinentes supplémentaires proposées.

## Question 7

Se référer au Volet 1, VT1 O2 et VT1 C1, ainsi qu'au Volet 2, VT2 O2 et VT2 C1. Veuillez confirmer que si une catégorie de ressources dans le contrat référencé ne correspond pas aux catégories de ressources identiques dans O2 et C1, les soumissionnaires sont tenus de mettre en correspondance un minimum de 50 % des tâches associées énumérées dans l'Annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources afin de démontrer que le travail effectué était identique ou similaire aux catégories de ressources dans O2 et C1 des volets de travail 1 et 2. De plus, si cette hypothèse est correcte, veuillez confirmer que le soumissionnaire peut modifier le formulaire O2 pour inclure le mappage des tâches, de manière similaire au formulaire O1.

Cependant, veuillez également confirmer que si la catégorie de ressources dans le contrat référencé est la même ou identique à la catégorie de ressources dans O2 et C1, cette mise en correspondance n'est pas nécessaire.

## Réponse 7

Le Canada confirme que le VT1 O1 permet des catégories de ressources identiques ou similaires.

Pour VT1 O2 et VT1 C1, la demande a été examinée et le Canada n'autorisera pas de catégories de ressources similaires ou équivalentes.

## 2. Modifications à la Demande de soumissions (modifications identifiées en jaune)

### 2.1 À l'appendice E de l'annexe A – Définitions et acronymes

**EFFACER** : la définition **De taille et de complexité considérables**, en entier;

**INSÉRER** : la définition **De taille et de complexité considérables**, ci-dessous :

<b>De taille et de complexité considérables</b>	De taille et de complexité considérables s'entend du fait d'avoir au moins 5 000 utilisateurs, répartis dans plusieurs ministères ou organismes du gouvernement du Canada (GC), sociétés d'État, <b>les organismes de service spéciaux</b> ou ministères ou organismes des gouvernements provinciaux et territoriaux.
---	---

**2.2 À l'appendice C de l'annexe A, 2.0 Volet de travail 2, Expert-conseil en restructuration des activités – Niveau 3**

**EFFACER** : le critère O2 en entier;

**INSÉRER** : le critère O2 ci-dessous :

<b>O2</b>	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède un grade universitaire d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en administration des affaires, en ingénierie des processus d'entreprises, télécommunications, commerce, ingénierie ou Baccalauréat ès sciences en gestion des processus d'affaires.</p> <p>Pour les équivalences, veuillez consulter le site : <a href="https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada">https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada</a>.</p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la demande d'AT.</p>
-----------	--

**2.3 À l'appendice C de l'annexe A, 2.0 Volet de travail 2, Expert-conseil en restructuration des activités – Niveau 3**

**EFFACER** : le critère C1 en entier;

**INSÉRER** : le critère C1 ci-dessous :

<b>C1</b>	<p>L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion des processus opérationnels</li><li>• Amélioration des processus opérationnels</li><li>• Conception des processus opérationnels pour la gestion stratégique</li><li>• <i>Certified Six Sigma Black Belt (CSSBB)</i></li><li>• Professionnel certifié des processus d'affaires (CBPP)</li></ul> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie des certifications valides doit être soumise avec la demande d'AT.</p>	<p>Aucune certification = 0 point 1 certification = 10 points 2 certifications ou plus = 20 points</p> <p>Nombre maximal de points = <b>20 points</b></p>
-----------	---	---

**2.4 À l'appendice C de l'annexe A, 2.0 Volet de travail 2, Architecte d'entreprise – Niveau 2**

**EFFACER** : le critère O2 en entier;

**INSÉRER** : le critère O2 ci-dessous :

<b>O2</b>	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède un grade universitaire d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en administration des affaires, informatique, télécommunications, commerce, ingénierie, architecture d'affaires, architecture des données, architecture de réseau, architecture des applications, architecture de sécurité ou en ingénierie des processus d'entreprises.</p>
-----------	---

Pour les équivalences, veuillez consulter le site : <https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada>.  
Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la demande d'AT.

**2.5 À la pièce jointe 4.2, 2.2 Volet de travail 2, Spécialiste de la conception de la sécurité des TI – Niveau 3**

**EFFACER** : le critère C6 en entier;

**INSÉRER** : le critère C6 ci-dessous :

<b>C6</b>	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications en sécurité de la TI suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Certification de professionnel agréé en sécurité des systèmes d'information (CISSP/IS) par ISCW;</li><li>b) Certification de gestionnaire agréé en systèmes d'information (CISM) délivrée par la Information Systems Audit and Control Association (ISACA).</li><li>c) les autres certifications proposées doivent être valides et pertinentes pour la catégorie spécifique de consultants. Il incombe à l'entrepreneur de démontrer la pertinence de la ou des certifications professionnelles pour le travail proposé.</li></ul> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification valide doit être fournie avec la soumission.</p>	<p>Pour les points a) et b) :</p> <p>Aucune certification = 0 point</p> <p>1 certification = 5 points</p> <p>2 certifications = 10 points</p> <p>Pour le point c) :</p> <p>Aucune certification = 0 point</p> <p>1 certification = 5 points</p> <p>Nombre maximal de points = <b>10 points</b></p>
-----------	--	--

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSION DEMEURENT INCHANGÉES**